

Abattoir d'Ambert :

L'ensemble des partenaires publics mobilisés

Autour de Madame la Sous-préfète d'Ambert, les partenaires se sont retrouvés mercredi 26 juin 2019 pour évoquer l'avenir de l'abattoir d'Ambert, suite au déclenchement d'une procédure de redressement judiciaire par le Tribunal de commerce, à l'égard de la société d'exploitation. Cette rencontre a permis de réaffirmer l'intérêt du dernier abattoir public du Puy-de-Dôme.

Autour de la table ce mercredi 26 juin en sous-préfecture d'Ambert, les partenaires que sont la Ville d'Ambert, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, le Parc naturel régional Livradois-Forez, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ont conforté leur vision commune.

- Confirmer l'intérêt et la place de l'abattoir d'Ambert dans sa filière,
- Pointer la nécessaire amélioration de la collaboration avec la Société d'exploitation de l'abattoir municipal d'Ambert (SEAMA),
- Définir le mode de gestion le plus efficace à mettre en place, sur la base de l'étude juridique pour laquelle une subvention a été votée lors du Conseil municipal du 19 juin dernier.

Enfin, l'ensemble des partenaires souhaite que la société d'exploitation l'informe au quotidien du fonctionnement de cet équipement.